



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 11/02/2020

Référence
2020_02_02

Objet de la délibération
Compte administratif 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	24	32

Date de la convocation
04/02/2020

Date d'affichage
04/02/2020

Vote
A l'unanimité des votants
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020 et le 11 février à 14 heures 30, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Pays des Abers sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BRUBAN Claudine, GODEBERT Viviane, LE VAILLANT Annie, SOUDON Chantal MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Armel, GIBERGUES Bernard, JACOB Fabrice, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MELLOUËT Roger, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, POUPON Julien, RAMONE Louis, RIOUAL Bernard, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard.

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Charlotte à M. TANGUY Bernard, BONNARD LE FLOCH Frédérique à M RIOUAL Bernard, GUILLORE Alexandra à M. LECLERC Patrick, NICOLAS Gaëlle à Mme LE VAILLANT Annie MM : GOURTAY Michel à CUILLANDRE François, GUEGANTON Loic à CALVEZ Christian, LORCY Armel à SALAUN Gilles, OGOR Pierre à CAP Dominique, QUILLEVERE Bernard TALARMIN André, STEPHAN Yves à MOUNIER Gilles

Excusé.e.s :

Mmes : BELLE Claude, FORTIN Laurence, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn MM : KERMAREC Charles, LARS Roger, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, SALAMI Réza, SIFANTUS Bruno, TRABELSI Hosny.

Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaële MM : BOHIC Jean-René, CANN Thierry, COROLLER Yannick.

A été nommé(e) secrétaire : M CALVEZ Christian

Objet de la délibération :

Compte administratif 2019

Après présentation des grandes lignes du compte administratif 2019, le Comité syndical est invité à délibérer.

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'arrêter le compte administratif 2019 comme suit :

		dépenses	recettes	solde
réalisation de l'exercice 2019	fonctionnement	1 322 784,36 €	1 343 385,72 €	20 601,36 €
	investissement	5 356,80 €	44 982,53 €	39 625,73 €
résultat reporté 2018	report en section de fonctionnement		153 723,25 €	
	report en section d'investissement	11 206,90 €		
résultat de l'exercice 2019	total des réalisations + reports	1 339 348,06 €	1 542 091,50 €	
reste à réaliser	<i>reste à réaliser</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
	<i>excédent</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
	<i>déficit</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
résultat cumulé	section de fonctionnement	1 322 784,36 €	1 497 108,97 €	174 324,61 €
	section d'investissement	16 563,70 €	44 982,53 €	28 418,83 €

Décision du Comité syndical :

Le Président ne prend pas part au vote et quitte la séance. Monsieur Talarmin, préside le vote du compte administratif.

À l'unanimité, les membres du Comité syndical adoptent le Compte administratif comme ci-dessus.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre